

**Helsana**

Vue d'ensemble

---

# Nos prestations pour vous

## Assurance obligatoire des soins (AOS)

### BASIS Assurance de base

<b>Traitements ambulatoires</b>	Médecins avec dipl. fédéral, chiropraticiens et personnel médical auxiliaire (logopédistes, infirmières, physiothérapeutes, etc.), sur ordonnance médicale	Au lieu de domicile ou de travail, selon convention tarifaire
<b>Médecine complémentaire</b>	Prestations pour des traitements de médecine complémentaire effectués par des médecins diplômés et reconnus par la loi ou par des naturopathes / praticiens en médecine naturelle et thérapeutes reconnus par le Groupe Helsana.	Acupuncture, médecine anthroposophique, thérapie médicamenteuse de la médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie classique et phytothérapie, par des médecins avec formation continue reconnue, selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)
<b>Promotion de la santé</b>	Prestations pour des abonnements à un centre de fitness, cours de fitness, école du dos et du corps, préparation à l'accouchement, gymnastique prénatale et postnatale, cours de relaxation et de nutrition, etc.	
<b>Prévention</b>	Prise en charge des frais pour certains examens en vue du dépistage précoce de maladies ainsi que pour des mesures de prévention (p. ex. prestations pour vaccins). Effectués ou prescrits par un médecin.	Au lieu de domicile ou de travail
<b>Implants</b>		
<b>Hotline</b>	Hotline médicale, services en ligne	
<b>Médicaments</b>	Médicaments à la charge des caisses-maladie Médicaments qui ne sont pas à la charge des caisses-maladie (à l'exception des médicaments de la LPPA, «Liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale»)	Selon la liste des spécialités
<b>Verres de lunettes / lentilles de contact</b>		CHF 180.- max. par an jusqu'à 18 ans révolus
<b>Traitements dentaires</b>	Domages dentaires dus à un accident En cas d'affections graves du système de la mastication En cas de maladie grave Traitements orthodontiques jusqu'à l'âge de 20 ans (p. ex. traitements d'orthopédie maxillaire et de chirurgie maxillaire)	Au lieu de domicile ou de travail Au lieu de domicile ou de travail Au lieu de domicile ou de travail
<b>Formes de thérapies spéciales</b>	Psychothérapie non médicale par des psychothérapeutes reconnus, stérilisation, vasectomie, etc.	
<b>Moyens auxiliaires</b>	Médicalement nécessaires et prescrits par le médecin	Selon l'ordonnance sur les moyens et appareils
<b>Transports</b>	Transports nécessaires d'un point de vue médical en ambulances, transports aériens Sauvetages Divers tels que transports publics et taxi	50%, CHF 500.- max. par année civile En Suisse: 50%, CHF 5000.- max. par année civile (sans les frais de recherche et de sauvetage)
<b>Assistance des personnes</b>	Sauvetage, transport, rapatriement Recherche	
<b>À l'étranger</b>	Traitements ambulatoires et stationnaires en cas de maladies aiguës et en cas d'urgence durant un séjour temporaire à l'étranger Traitements stationnaires en cas de maladies aiguës et en cas d'urgence Protection juridique à l'étranger	Au sein de l'UE/AELE: prestations selon le tarif social du pays de séjour (présenter la carte européenne d'assurance-maladie) En dehors de l'UE/AELE: au maximum jusqu'au double du tarif pratiqué en Suisse (lieu de résidence) Au sein de l'UE/AELE: prestations selon le tarif social du pays de séjour (présenter la carte européenne d'assurance-maladie) En dehors de l'UE/AELE: au maximum jusqu'au double du tarif pratiqué en Suisse (lieu de résidence)
<b>Protection juridique en matière de santé</b>	Protection juridique complète en cas de litiges avec les médecins, hôpitaux, assurances sociales et de responsabilité civile privée	
<b>Maternité</b>	Examens de contrôle (7 avant / 1 après l'accouchement) Conseil en allaitement (par des sages-femmes ou des infirmières spécialisées) Cours de préparation à l'accouchement (organisés par des sages-femmes) Traitement stationnaire Traitements ambulatoires	8 examens de contrôle, 2 examens échographiques 3 séances CHF 150.- Cf. séjours hospitaliers (en Suisse) Prestations comme pour la maladie
<b>Hôpital (en Suisse)</b>	Traitement dans un hôpital de soins aigus reconnu selon la liste cantonale des hôpitaux Traitement dans un hôpital conventionné LAMal du Groupe Helsana Séjour (confort de la chambre) Séjour dans une division supérieure à celle qui est assurée	Couverture intégrale en division commune d'un hôpital répertorié en Suisse, au maximum jusqu'à concurrence du tarif applicable dans le canton de domicile Couverture intégrale en division commune d'un hôpital conventionné LAMal d'Helsana Chambre à plusieurs lits
<b>Fast Track / deuxième avis d'expert</b>	Obtention rapide d'une première consultation auprès d'un spécialiste (Fast Track) ainsi que deuxième avis médical par un professeur renommé. Exclusivement auprès d'Helsana!	
<b>Soins aigus et de transition</b>	Prestations d'hôtellerie pour les coûts d'hébergement et de pension en cas de soins stationnaires aigus et de transition (couverture intégrale des prestations de soins)	
<b>Cure balnéaire</b>	Médicalement indiquée et prescrite par un médecin agréé, dans un établissement de cure balnéaire reconnu	Traitements médicaux et thérapies selon le tarif valable au lieu de traitement et CHF 10.- par jour, max. 21 jours par année civile
<b>Cure de convalescence</b>	Médicalement indiquée et prescrite par un médecin agréé, dans un établissement de cure reconnu en Suisse	
<b>Aide ménagère</b>	Sur ordonnance médicale et en cas d'incapacité de travail totale	
<b>Soins à domicile (Spitex)</b>	Soins sur ordonnance médicale et effectués à domicile par des prestataires de services reconnus	Au lieu de domicile
<b>KidsCare</b>	Garde et soins d'enfants malades. Exclusivement auprès d'Helsana!	
<b>Nanny Service</b>	Prise en charge d'enfants en bonne santé en cas d'hospitalisation de l'un des deux parents. Exclusivement auprès d'Helsana!	
<b>Rooming-in</b>	Participation aux frais de séjour / repas à l'hôpital pour des personnes proches	
<b>Établissement médico-social</b>	Soins dans des établissements médico-sociaux reconnus	Au lieu de domicile







# Autres produits

## ASSURANCE DES SOINS DENTAIRES

### DENTAplus

#### L'assurance des soins dentaires adaptée à tous les besoins

- Traitements dentaires consécutifs à une maladie, orthodontie, chirurgie maxillaire
- Contrôles, hygiène dentaire
- Couverture mondiale (max. tarif suisse)
- Montants maximaux de CHF 300.–, 1000.–, 2000.–, 3000.– au choix, ou couverture illimitée par année civile (avec un délai de carence de 6 mois)

## ASSURANCE INDEMNITÉS JOURNALIÈRES D'HOSPITALISATION

### HOSPITAL EXTRA

#### Plus de liberté et de marge financière en cas d'hospitalisation

- Contribution financière aux frais supplémentaires durant le séjour à l'hôpital
- Droit aux prestations pour soins aigus stationnaires (accident, maladie, maternité) et réadaptations stationnaires suite à des soins aigus prodigués en Suisse
- Montant de l'indemnité journalière de CHF 50.–, 100.–, 150.–, 200.– ou max. 300.– au choix
- La durée de la prestation correspond à max. 30 jours par an

## ASSURANCE DE CAPITAL

### PREVEA (PREVEA Maladie/PREVEA Accident)

#### Assurance de capital en cas de décès ou d'invalidité

- Protection financière grâce à des prestations en capital selon une somme assurée suite à une maladie ou un accident entraînant une invalidité ou le décès – indépendamment des autres assurances existantes
- Somme assurée par paliers de CHF 10 000.– au choix
- Somme d'assurance maximale: PREVEA Accident: jusqu'à CHF 300 000.–  
PREVEA Maladie: 0-20 ans, jusqu'à CHF 300 000.– max., à partir de 21 ans jusqu'à CHF 500 000.– max.
- Âge de souscription: PREVEA Accident: avant la naissance jusqu'à 70 ans / PREVEA Maladie: dès la naissance jusqu'à 55 ans

## ASSURANCE DES SOINS DE LONGUE DURÉE

### VIVANTE

#### L'assurance des soins de longue durée avec libre choix du fournisseur de soins

- Aide aux soins pris en charge par des proches ou des professionnels, à la maison ou dans un établissement médico-social
- En cas de prestation, aucun justificatif d'utilisation nécessaire, indemnités journalières à disposition
- Indemnités journalières au choix de CHF 40.–, 60.–, 80.–, 100.–, 140.–, 180.–, individuelles ou cumulables
- En cas d'accident ou de maladie, indépendamment des prestations de l'assurance de base

### CURA

#### L'assurance des soins de longue durée en complément des prestations de l'assurance de base

- Contribution aux frais non couverts pour une aide ménagère ou dans un établissement médico-social
- Pour les besoins de soins réguliers suite à une maladie ou à un accident
- Forfait journalier au choix: CHF 10.–, 20.–, 30.–, 40.–, 50.–, 60.–, 70.–, 80.–, 90.–, 100.–, 110.–, 120.–, 130.–, 140.–, 150.–, 200.–, 250.–, 300.–
- Délai d'attente de 180, 360, 720 ou 1080 jours au choix

## ASSURANCE DE PROTECTION JURIDIQUE

### Helsana Advocare PLUS

#### L'assurance protection juridique solide pour les assurés TOP, COMPLETA et OMNIA

- Protection juridique privée et de circulation
- Jusqu'à CHF 300 000.– max. par cas en Europe, CHF 30 000.– max. par cas hors Europe

### Helsana Advocare EXTRA

#### L'assurance protection juridique complète pour les assurés TOP, COMPLETA et OMNIA

- Protection en matière de droit privé, de circulation et sur Internet
- Jusqu'à CHF 1 million max. par cas en Europe, CHF 100 000.– max. par cas hors Europe

## ASSURANCE INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

### SALARIA LCA

#### L'assurance indemnités journalières selon la LCA

<b>Durée des prestations</b>	365 ou 730 jours
<b>Montant de l'indemnité journalière</b>	De CHF 10.– à CHF 600.– par jour Cela correspond à une prestation de CHF 18 000.– max. par mois
<b>Maternité</b>	—
<b>Accident</b>	Inclusion possible
<b>Délais d'attente</b>	3, 7, 14, 21, 30, 60, 90, 120, 150, 180, 240, 270 ou 360 jours

### SALARIA LAMal

#### L'assurance indemnités journalières selon la LAMal

<b>Durée des prestations</b>	720 jours dans l'intervalle de 900 jours civils
<b>Montant de l'indemnité journalière</b>	De CHF 10.– à CHF 30.– par jour Cela correspond à une prestation de CHF 900.– max. par mois
<b>Maternité</b>	16 semaines (112 jours)
<b>Accident</b>	Inclusion possible
<b>Délais d'attente</b>	0, 3, 7, 14, 21, 30, 60, 90, 120, 150, 180, 240, 270 ou 360 jours

# Possibilités d'économie

## ASSURANCE DE BASE BASIS

### Réaliser des économies grâce aux modèles d'assurance alternatifs (MAA)

Chacun a des besoins différents. C'est pourquoi vous pouvez choisir parmi plusieurs variantes lors de la souscription de l'assurance de base. En plus de la variante standard prescrite par la loi, vous disposez également de modèles d'assurance alternatifs (MAA). Les prestations médicales sont identiques partout. Avec un MAA, vous réalisez toutefois des économies sur les primes et évitez les éventuels examens multiples grâce à la prise en charge efficace et compétente par un interlocuteur central. Pour cela, nous vous récompensons avec un rabais sur les primes.



#### BeneFit PLUS Télémédecine

Au minimum 15%  
de rabais

Accéder à une prise en charge médicale par téléphone à toute heure de la journée



#### BeneFit PLUS Médecin de famille

Au minimum 12% de rabais

Coordination des traitements médicaux par le médecin de famille ou cabinet de groupe choisi



#### PREMED-24

Au minimum 6% de rabais

Conseil médical gratuit avant chaque consultation médicale

### Économiser en adaptant la franchise

Franchise <sup>1</sup>	Rabais sur la prime
500.-	8% (50% pour les enfants)
1000.-	20%
1500.-	30%
2000.-	au moins 35%
2500.-	au moins 40%

<sup>1</sup>Quote-part de 10%

### Autres possibilités de réaliser des économies

Divers	Rabais sur la prime
Rabais pour enfants (jusqu'à 18 ans)	au moins 70%
Rabais pour jeunes (de 19 à 25 ans)	au moins 10%
Exclusion des accidents (seulement pour les personnes actives)	7%

## ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES\*

**Rabais familial:** à partir de 2 personnes 5%, à partir de 3 personnes 10%

**Rabais pluriannuel:** contrat de 3 ans 3%, contrat de 5 ans 5%

**Rabais de bienvenue pour enfants:** 50% pour les enfants de moins de 18 ans (valable uniquement pour la 1<sup>re</sup> année d'assurance si l'assurance de base est conclue conjointement auprès d'Helsana. En outre, au moins une personne majeure vivant dans le même ménage doit avoir son assurance de base auprès d'Helsana.)

#### Rabais de combinaison PRIMEO

→ 20% de rabais pour une combinaison avec Hospital Plus/Plus Bonus/Plus Classica

→ 30% de rabais pour une combinaison avec Hospital Comfort/Comfort Bonus/Comfort Classica

#### Assurances complémentaires d'hospitalisation

→ Au moins 15% de rabais avec une franchise au choix

#### Assurance de protection juridique Helsana Advocare PLUS / Helsana Advocare EXTRA

→ 100% de rabais pour les enfants jusqu'à 18 ans

→ 50% de rabais pour les jeunes entre 19 et 25 ans

→ 25% de rabais si au moins 2 personnes adultes (à partir de 26 ans) souscrivent Helsana Advocare PLUS / Helsana Advocare EXTRA dans le même contrat (contrat familial)

Pour de plus amples informations:

0844 80 81 82

 [helsana.ch](https://www.helsana.ch)

\* Le Groupe Helsana se réserve le droit d'adapter à tout moment les conditions ou rabais. La présente brochure a un but purement informatif et ne constitue en aucun cas une offre ferme. Sous réserve de modifications.